

Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis N.V.

qui se tiendra à Utrecht le 8 avril 2009

PROCURATION

Si vous souhaitez vous faire représenter à cette Assemblée, il y a lieu de nous renvoyer le présent document à l'adresse mentionnée à la fin de ce document.

Attention ! Nous rappelons que (i) pour les actionnaires dont les actions sont enregistrées auprès d'une banque ou de tout autre organisme financier, il est indispensable d'également procéder au blocage de leurs actions via leur institution financière et (ii) pour les actionnaires détenteurs d'actions physiques, il est indispensable d'également donner instruction à l'institution financière auprès de laquelle ils déposent leurs actions d'aviser la société de leur intention de se faire représenter.

Le/la soussigné(e)

Nom/Dénomination :

Prénom :

Adresse :

Propriétaire de : actions Fortis

Déposées auprès de :

DECLARE avoir été informé(e) de la tenue :

de l'**Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis N.V.** qui se tiendra
le mercredi 8 avril 2009 à 10 h, dans le Jaarbeurs Utrecht - Hal 12, Jaarbeursplein 6a, te 3521 AL Utrecht.

SOUHAITE se faire représenter :

à l'Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis N.V. pour tous les points à l'ordre du jour
et donne à cet effet pouvoir, avec faculté de substitution, à :

Nom, Prénom (1) :

Adresse :

- (1) *Vous ne devez pas nécessairement indiquer un mandataire. A défaut de mention d'un mandataire, Fortis en désignera un qui vous représentera à l'Assemblée et votera dans le sens que vous avez indiqué.
A défaut de préciser ce sens, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.*

AFIN DE VOTER en son nom sur tous les points suivants à l'ORDRE DU JOUR :

2. Projet avec BNP Paribas

Proposition d'approuver le projet fondé, d'une part, sur l'adossement de Fortis Banque SA/NV à BNP Paribas S.A. et, d'autre part, sur la consolidation du modèle de bancassurance à travers une vente par Fortis Insurance N.V. de 25% des actions plus une action de Fortis Insurance Belgium SA/NV à Fortis Banque SA/NV et à travers la création d'un partenariat stratégique entre le Groupe BNP Paribas (en ce compris Fortis Banque SA/NV) et le Groupe Fortis. Les termes et conditions de ce projet sont stipulés dans une convention conclue entre Fortis SA/NV, Fortis N.V., Fortis Brussels SA/NV, Fortis Utrecht N.V., Fortis Insurance N.V., BNP Paribas S.A., la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA/NV, l'Etat belge, Fortis Banque SA/NV et Fortis Insurance Belgium SA/NV et sont résumés dans la circulaire destinée aux actionnaires.

Pour Contre Abstention

3. Conseil d'Administration - Nominations

Sous réserve du contrôle par la Banque Centrale Néerlandaise et de la nomination en qualité de membre du Conseil d'Administration de Fortis SA/NV:

- 3.1 Proposition de nommer Monsieur Frank Arts, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2011.

Pour Contre Abstention

- 3.2 Proposition de nommer Monsieur Guy de Selliers de Moranville, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2011.

Pour Contre Abstention

- 3.3 Proposition de nommer Monsieur Roel Nieuwdorp, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2011.

Pour Contre Abstention

- 3.4 Proposition de nommer Monsieur Lionel Perl, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2011.

Pour Contre Abstention

- 3.5 Proposition de nommer Monsieur Jin Shaoliang, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2011.

Pour Contre Abstention

4 Modifications des statuts

- 4.1 Proposition de modifier les statuts conformément au projet rédigé par De Brauw Blackstone Westbroek N.V.

Ces modifications comprennent, notamment, (i) un déplacement du siège social à Utrecht, (ii) une réduction du capital social et la suppression de toute référence à des Actions Préférentielles, (iii) une réduction du nombre maximum d'administrateurs à 11 et (iv) l'introduction d'une garantie limitée en faveur des administrateurs.

Pour Contre Abstention

- 4.2 Proposition de conférer tous pouvoirs à chaque membre du Conseil d'Administration ainsi que à chaque notaire, associé et paralegal du cabinet De Brauw Blackstone Westbroek pour dresser le projet d'acte notarié requis pour la modification des statuts, pour obtenir le nihil obstat ministériel requis, ainsi que pour dresser l'acte notarié relatif à la modification des statuts.

Pour Contre Abstention

Fait à , le 2009.

signature(s)

Merci de nous communiquer un numéro de téléphone et une adresse e-mail où nous pourrions vous contacter en cas de nécessité :

Privé :

Bureau :

e-mail :

Le présent document doit parvenir au plus tard le jeudi 2 avril 2009 à 19 heures à la société mentionnée ci-dessous.

Fortis SA/NV

**Corporate Administration - 1WA2A
Rue Royale 20 - 1000 Bruxelles – Belgique
Fax. : +32 (0)2 565 55 15
E-mail : corporate.adm@fortis.com**